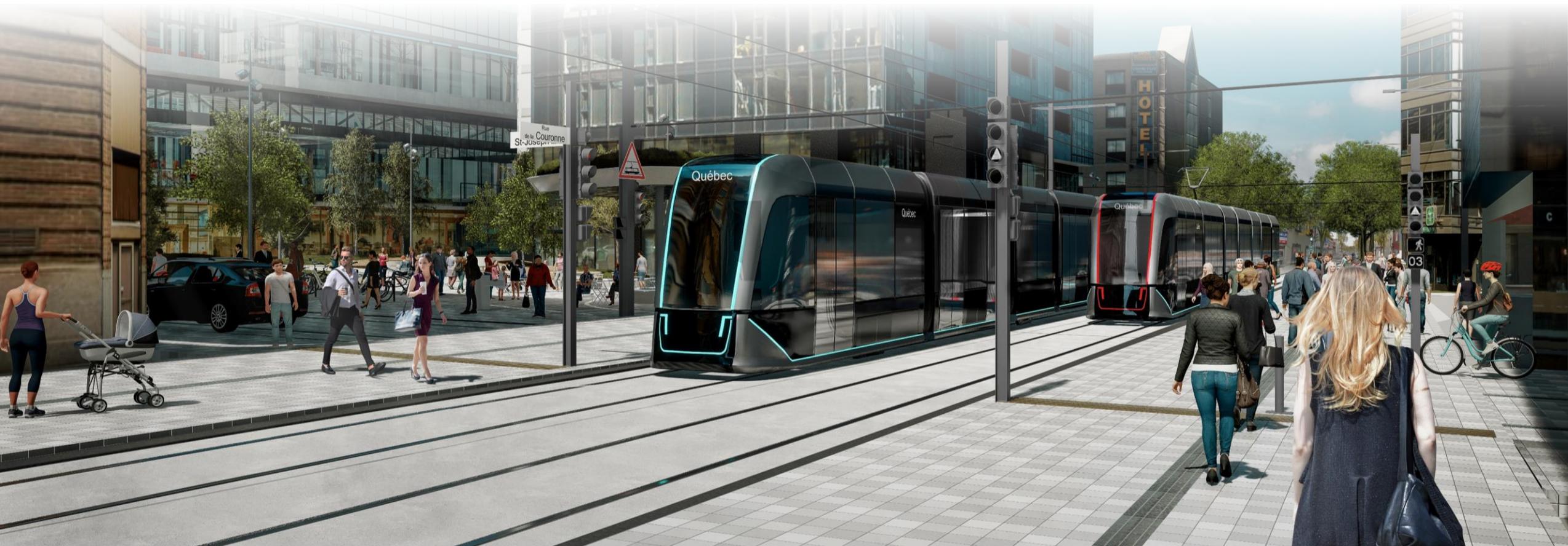


LE TRAMWAY DE QUÉBEC



Corridor énergétique d'Hydro-Québec

Séance d'information et d'échanges - 6 octobre 2022

www.tramwaydequebec.info

VILLE DE
QUÉBEC

l'accent
d'Amérique



1. Conception de référence du tramway
2. Besoins de libération d'emprise
3. Ententes de foresterie
4. Aménagement des arrière-lots
5. Procédure de libération des terrains
6. Réaménagement du 912, boul. Pie-XII
7. Période de questions

An aerial view of a modern city street, likely in a European city, showing a tramway system. The street is wide and multi-laned, with tram tracks running down the center. Several cars and a white van are visible on the road. Tall, modern buildings line the street, and the sky is overcast. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter.

1. Conception de référence du tramway

Rappel



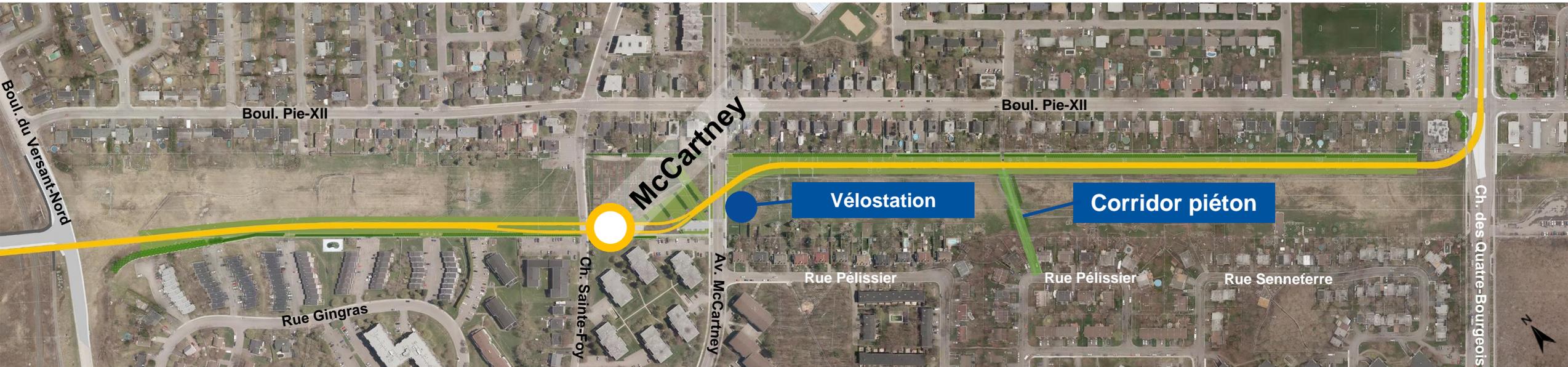
Corridor énergétique | Intentions d'aménagement



Illustration préliminaire de l'intention d'aménagement en tant que « Corridor vert »



Corridor énergétique | Insertion du tramway



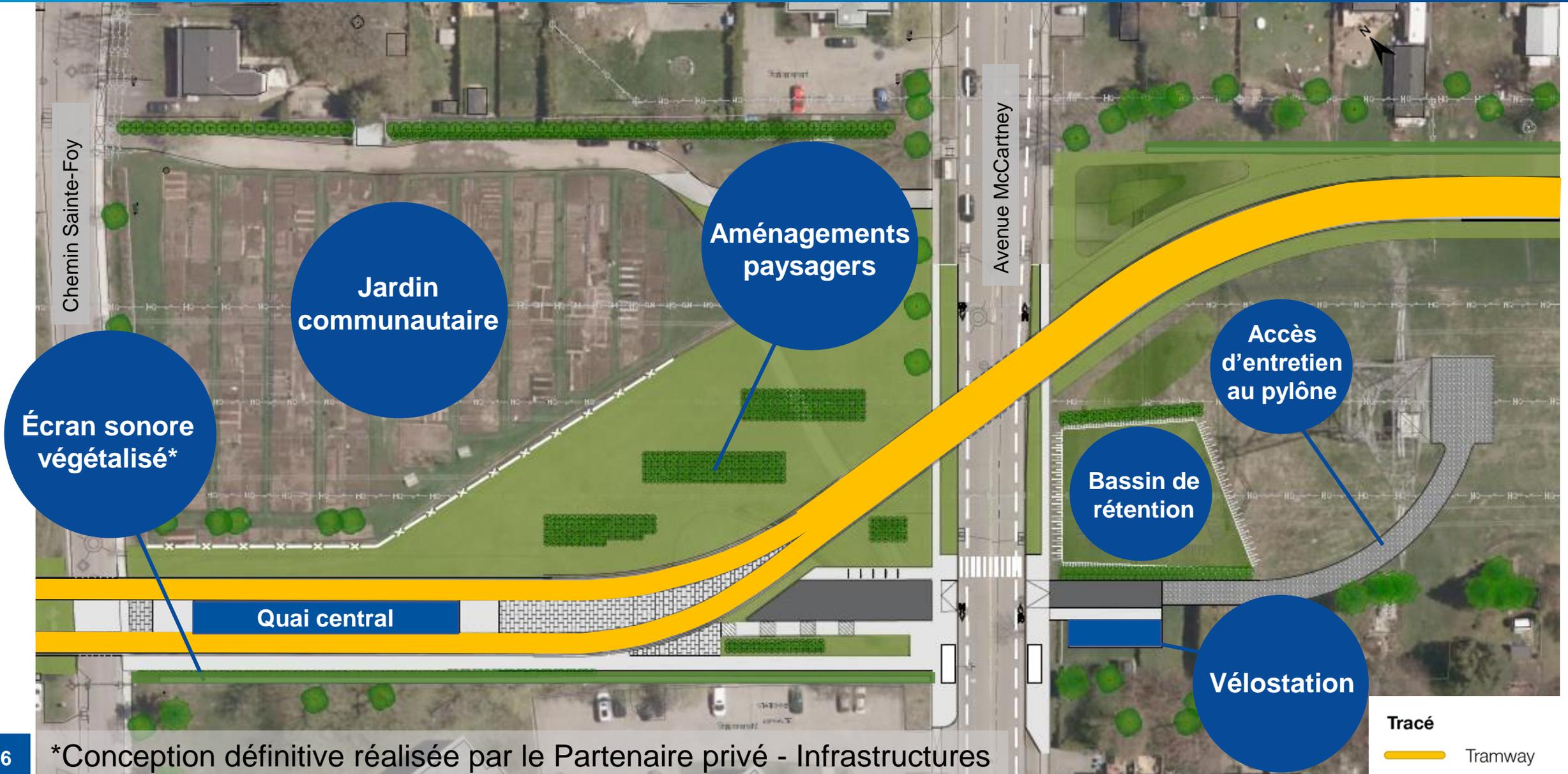
Portion nord :
plateforme du
tramway du côté
ouest de la friche
(côté rue Gingras)

Portion centrale :
insertion
de la station
et changement
de côté de
la plateforme

Portion sud :
plateforme du
tramway du côté
est de la friche
(côté boul. Pie-XII)



Station McCartney | Station accessible harmonisée au milieu





Station McCartney | Aménagement accessible et convivial



Avenue McCartney

**Vélostation
46 places**

**Arrêts
d'autobus**

**Jardin
communautaire
et aménagements
paysagers**

**Quai
central**

**Écran
sonore
végétalisé***

Chemin Sainte-Foy

Station McCartney



Station McCartney | Aménagement accessible et convivial



Quai et
abri avec
chauffage
radiant

Station McCartney



Maintien du climat sonore actuel | Aménagements végétalisés inspirés du milieu



Écran antibruit végétalisé du côté des résidences*



Plateforme végétalisée



Merlon végétalisé du côté du corridor énergétique



Avant les travaux

- Réaliser la **modélisation acoustique** des niveaux sonores en exploitation commerciale sur la base de la **conception définitive**
- Produire la **conception détaillée** des mesures d'atténuation pour atteindre les cibles fixées selon le décret environnemental 655-2022

Pendant les travaux

- **Respecter des exigences strictes durant le chantier :**
 - Limites sonores imposées
 - Heures de travaux à respecter
 - Alarmes de recul à large bande pour les véhicules
 - Dispositifs évitant le claquage de panneaux sur camions à benne
 - Relevés sonores disponibles par Internet
 - Application du Règlement sur le bruit R.V.Q. 978

Résultat

- Aménager une **plateforme en revêtement végétalisé, un écran sonore végétalisé et un merlon paysager** répondant aux exigences de performance concernant **l'absorption sonore**



Après les travaux

- Effectuer une **évaluation acoustique en phase d'essai** avant la mise en service
- Respecter les exigences en matière de **performance acoustique du matériel roulant**
- **Entretenir les rails** dans les secteurs susceptibles au bruit de roulement (meulage des rails)
- **Campagne de suivi acoustique** en phase d'exploitation

En cas de non respect des cibles acoustiques

- Obligation de mettre en place des **mesures d'atténuation supplémentaires** jusqu'à **l'atteinte des cibles**



Opération de meulage des rails



2. Besoins de libération d'emprise



- La Ville est en **processus d'acquisition** des terrains requis pour l'insertion du tramway auprès d'Hydro-Québec.
- Des **aménagements privés** qui se trouvent dans l'emprise actuelle d'Hydro-Québec sont en conflit pour les besoins de :
 - **La phase de construction**
 - **Les aménagements du tramway**
- Pendant la phase de construction, **la totalité de l'emprise d'Hydro-Québec acquise doit être libérée**. Les aménagements conflictuels devront être libérés **avant le début des travaux**.
- Pour plusieurs résidences, **aucune intervention** n'est requise.



- Assurer la **disponibilité des terrains** pour la **construction du tramway**.
- Confirmer **l'emplacement et la propriété** des aménagements par des **opérations d'arpentage**.
- Offrir un **délai raisonnable** aux citoyens pour libérer les terrains.
- **Accompagner les citoyens** de façon **personnalisée** afin d'optimiser l'utilisation de leur terrain avec des ressources professionnelles en aménagement et en foresterie.
- Consulter les citoyens sur l'aménagement des **parties de terrain résiduelles**.

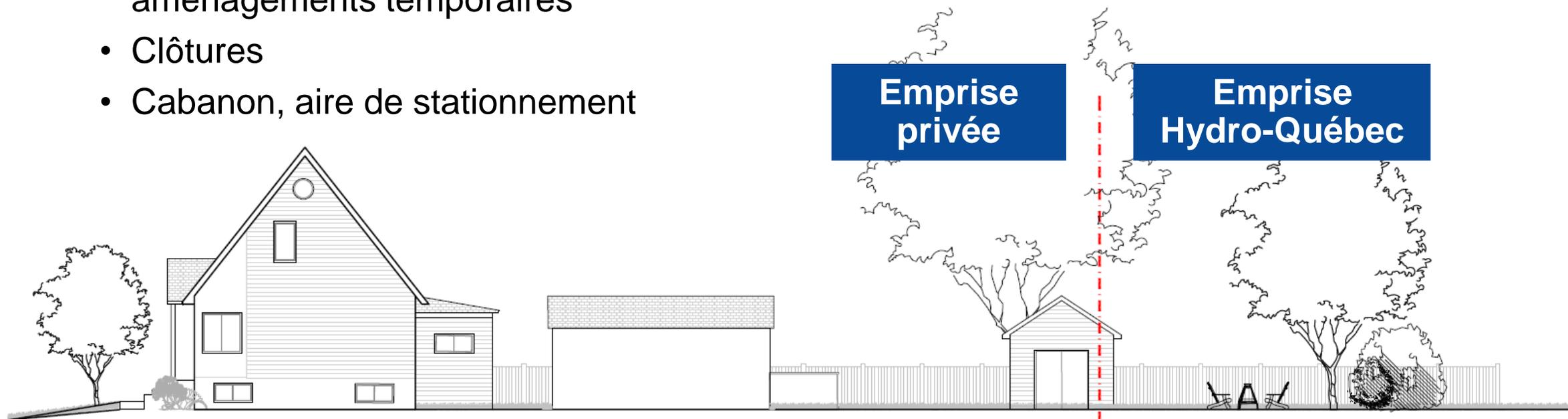


Types d'intervention requises

- Déplacement d'aménagements privés sur le terrain des propriétaires
- Retrait d'aménagements privés présents dans l'emprise d'Hydro-Québec
- Coupe ou élagage d'arbres et arbustes

Types d'aménagement présents

- Aires extérieures aménagées (foyer extérieur, mobilier ou autre), jardins, arbres et arbustes, aménagements temporaires
- Clôtures
- Cabanon, aire de stationnement



État de situation

- Certains propriétaires ont des **baux d'embellissement** auprès d'Hydro-Québec pour l'utilisation de ces terrains.
- La Ville obtiendra le détail des baux en vigueur lorsqu'une **entente d'acquisition** sera conclue avec Hydro-Québec.
- Les démarches formelles entre la Ville et les citoyens débuteront **une fois les baux obtenus**.
- Le processus de libération d'emprise et les principes généraux s'appliqueront **à tous les propriétaires concernés**, qu'ils détiennent ou non un bail avec Hydro-Québec.



3. Ententes de foresterie



Besoins identifiés

- Des **ententes de foresterie** devront être réalisées entre la Ville et certains propriétaires
- **Aucun abattage d'arbre sur terrain privé** n'est envisagé dans ce secteur actuellement
- Les interventions sur des arbres dans l'emprise privée se limitent à de **l'élagage**
- Les arbres **présents dans l'emprise d'Hydro-Québec acquise devront être coupés par la Ville** pour libérer la zone de construction

Propriétés visées par ce type d'entente

- Présence d'arbres privés à **élaguer**
- Propositions de **plantation** sur emprise privée



Ce que peut contenir une entente de foresterie

- Autorisation de réaliser des interventions **d'élagage sur des arbres privés à protéger** pour permettre un dégagement de la zone des travaux
- Autorisation de **planter des arbres sur terrain privé**
- Mise en place de **mesures de protection** (ex. : clôtures de protection)

Tous les arbres seront arpentés cet automne pour déterminer leur propriété publique ou privée

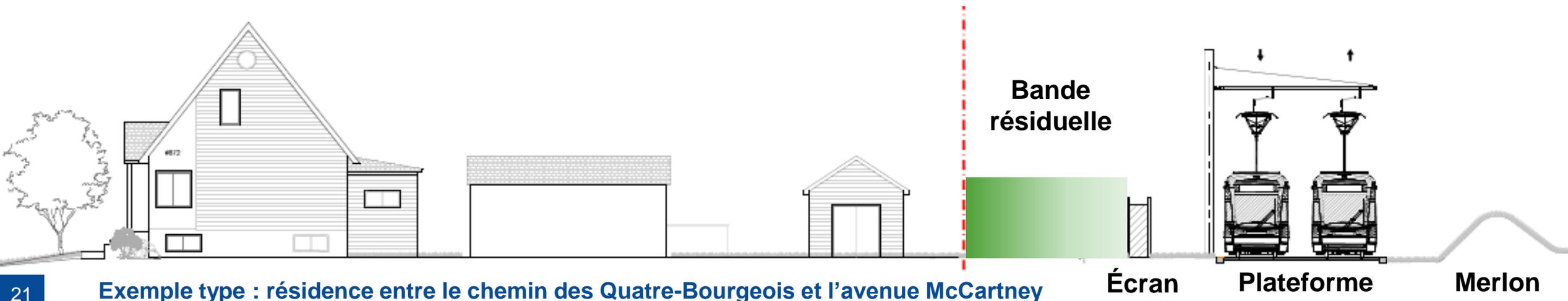
4. Aménagement des arrière-lots

An aerial, blue-tinted photograph of a modern urban street. The street is wide and multi-laned, with several cars and a white van driving. A tram is visible on the right side of the road. The background is filled with tall, modern buildings and skyscrapers under a clear sky. The overall scene depicts a well-developed, contemporary city environment.



Bande de terrain entre l'écran acoustique et la limite des lots privés

- Une fois les travaux complétés, **un espace résiduel** demeurera entre les lots privés et le mur antibruit, dans la portion entre McCartney et Quatre-Bourgeois.
- Une partie sera requise pour **l'entretien du mur antibruit et le drainage des terrains**, mais certaines **parcelles excédentaires pourraient subsister**.
- L'usage et l'aménagement de ces terrains excédentaires seront déterminés ultérieurement.
Les citoyens seront consultés à ce sujet.





État de situation

- Selon l'espace résiduel disponible, des scénarios seront évalués :
 - Utilisation et aménagement par les résidants sous certaines conditions
 - Aménagements réalisés par la Ville, comme la plantation d'arbustes ou de haies
 - Les possibilités seront influencées par l'ampleur de l'espace résiduel disponible, qui est présentement inconnue
- **Consultation des résidants** une fois les besoins de conception établis par le Partenaire privé – Infrastructures
- **Note** : les exigences actuelles d'Hydro-Québec liées à la proximité des lignes à haute tension **continueront à s'appliquer** malgré le transfert de propriété à la Ville de Québec.



5. Procédure de libération des terrains



	Activité	Période estimée
1	Rencontre d'information auprès des citoyens concernés	Aujourd'hui
2	Relevés d'arpentage sur certaines propriétés afin de valider l'emplacement des aménagements, arbres et bâtiments	Automne 2022
3	Clinique citoyenne pour discuter des besoins et des travaux de réaménagement à planifier de façon personnalisée	Hiver 2023
4	Discussions individuelles entre la Ville et les propriétaires visés menant à la signature d'une quittance et d'un engagement de libération des terrains	Hiver 2023 à automne 2023
5	Libération des terrains	31 décembre 2023



Accompagnement offert par la Ville

- **Rencontres personnalisées** pour chaque propriétaire avec les responsables de la Ville concernés :
 - Architecte paysagiste
 - Technicien en foresterie
 - Évaluateur agréé
- Évaluation des **besoins et préférences** des propriétaires
- **Méthode de réalisation des travaux** à convenir avec les propriétaires
- Réalisation d'un **plan de réaménagement**, si requis

- Un horaire pour des **rendez-vous** vous sera proposé



Indemnisation

- Certains dossiers pourraient mener à une **indemnisation financière**
- L'approche est **personnalisée** selon les situations
- Si des **travaux de réaménagement** sont requis, une indemnisation pourrait être faite sur présentation d'une **soumission d'un entrepreneur** ou selon **l'estimation budgétaire** de la Ville
- Les détails seront communiqués aux propriétaires lors de la **clinique citoyenne** à venir



Prochaines étapes

- **Automne 2022** : arpentage des terrains
- **Hiver 2023** : invitation à la clinique citoyenne



6. Réaménagement du 912, boul. Pie-XII



Besoins

- Chemin d'accès pour **l'entretien de l'écran acoustique**
- Relocalisation de places de stationnement pour les résidents du **916, boul. Pie-XII**

Résumé des interventions

- **Acquisition** du lot par la Ville de Québec en juillet 2022
- Démolition des bâtiments la **semaine du 10 octobre 2022**
 - Travaux prévus du mardi au vendredi entre 7 h et 17 h
- Aménagement du lot en **2023**



A blue-tinted photograph of a modern city street. The scene shows a multi-lane road with several cars and a tram. Tall, modern buildings line the street, and a tram is visible on the right side. The overall atmosphere is urban and contemporary.

7. Période de questions

Restons en contact



@tramwaydequebec



tramwaydequebec.info



→ Infolettre

Station McCartney